

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 24 MARS 2026

ID : 066-216600304-20260320-20032026_01-DE

Bénédicte Leveau

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE**

Vendredi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt Mars à 18 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents : Bruno VALIENTE, Claire OUSTAILLER, Patrice BRANDELET, Giuditta MARCQ, Mireille RULLAUD, Jean-Luc MATHE, Huguette BENEGIS, Fabrice LAVALLARD, Alexandra DEFFONTIS, Guillaume VIDAL.

Pouvoir : Néant

Absents : Daniel SENIE

Secrétaire de séance : Guillaume VIDAL

Date de convocation du conseil municipal le 16.03.2026

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : **10**

Nombre de conseillers en exercice : **11**

Nombre de conseillers présents ou représentés ayant délibérés : **10**

Délibération n°1 N° 20032026_01

Objet : Délibération procédant à la création des postes d'adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article l'article L 2121-2-1

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 11 membres.

Le conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés,

Après en avoir délibéré, décide la création de **trois postes d'adjoints**.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire – Bruno VALIENTE

